

Ce CR peut faire l'objet de modifications ultérieures

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 10/11/2009 **FCPE PEEP** **Ecole Maternelle Léon Frapié**

Etaient présents :

Directrice de l'établissement Véronique RENAULT

Professeurs des écoles Farida BOUZIANE, Martine EA
Valérie KING (absente excusée)

Psychologue scolaire, pour le RASED Catherine STEFANNI

Représentants des parents d'élèves

FCPE Caroline MALCUIT, Claire ARENALES DEL CAMPO et Gracielle COCUMELLI

PEEP Nathalie ANTUNES

OBSERVATEURS Nelly DUTHOIT VESIC (FCPE)
Wendie KROMWEL (PEEP)

Représentants de la municipalité Marie-France BREGUET et Jean-Pierre GARNIER

DDEN Henri WODKA

L'ordre du jour :

1 - Présentation du rôle du conseil d'école et lecture du règlement intérieur,

2 - Bilan financier 2008-2009,

3 - RASED,

4 - Projet d'école 2009,

5 - Possibilité de reporter les cours du 14 mai 2010

6 - Point sur les travaux,

7 - La vie de l'école,

8- Questions des fédérations des parents d'élèves

1 - Présentation du rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des maîtresses et de la directrice de l'école, d'un représentant de la municipalité, des parents élus. Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées (RASED) ainsi qu'un délégué départemental de l'éducation nationale ainsi que l'Inspecteur peuvent y participer.

Le conseil d'école donne son avis et peut faire des suggestions concernant le fonctionnement de l'école, le projet d'école, les conditions d'accueil d'enfants handicapés, les activités complémentaires et culturelles. Il donne son avis sur le choix du matériel utilisé dans l'école.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur permet de poser un cadre dans lequel nos enfants pourront évoluer en sécurité et en confiance au sein de l'école.

A la rubrique 6-HYGIENE ET SECURITE, concernant l'interdiction de l'utilisation des objets roulants aux heures d'entrée et de sortie dans l'enceinte de l'école, il est ajouté « (sauf activités prévues en classe) ».

Après lecture, **le règlement intérieur de l'école Léon Frapié a été voté à l'unanimité** par le Conseil d'Ecole. Les modifications seront remises aux parents.

Quelques rappels :

– En cas d'urgence,

Les parents doivent être impérativement joignables par l'école ou par les services municipaux selon que l'urgence se soit déclenchée pendant les temps scolaires ou pendant les temps extrascolaires (garderie et cantine).

Assurez-vous que vos numéros de téléphone (fixes ou portables) soient bien à jour auprès de l'école, mais aussi auprès des services municipaux.

En cas de changement, informez dans les meilleurs délais l'école d'une part et les services municipaux d'autre part.

c- Jeux de Cour

Il est rappelé à tous les parents et les accompagnants que l'utilisation des jeux de cour est exclusivement réservés aux enfants pendant les heures de récréation.

2 – Le Bilan financier de l'exercice 2008-2009

	RECETTES	DEPENSES
	2 420,00 € Coopérative	1 611,91 € Charges liées aux activités éducatives
	1 637,44 € Subvention de la caisse des écoles	540,00 € Sortie Cité des Sciences + 22,00 € (Parking)
	950,80 € Bénéfices de la vente des produits Photos	858,42 € Jouets, spectacle...
	518,00 € Fêtes (carnaval)	562,32 € Régie des avances (galettes...)
		140,00 € Cotisations O.C.C.E.
		103,55 € Assurance MAIF
		8 € Frais de tenue de compte
Totaux	5 526,24 €	3 846,20 €

L'exercice 2008/2009 est excédentaire de 1 680,04 €

Cet excédent servira notamment à acheter des lecteurs CD pour les classes.

Rappel sur la différence entre la coopérative et la caisse des écoles, qui ont toutes deux sollicité les parents (financièrement) :

1/ La coopérative : elle n'est pas obligatoire. Le fait que l'école ne dispose pas de budget propre engendre divers besoins d'argent : sorties éducatives, visites de musée, activités particulières... La coopérative permet d'enrichir le cadre pédagogique des élèves dans l'école.

2/ La caisse des écoles est gérée par la commune et a pour l'objectif de subventionner l'école en fonction du nombre d'élèves. Elle n'est pas non plus obligatoire.

3 – RASED : Réseau d'aide aux enfants en difficultés

Représenté par Catherine STEFANNI, psychologue scolaire.

Le RASED a été mis en place par l'éducation nationale. Il intervient sur le cycle 2 essentiellement.

Il n'est plus composé que de deux enseignants spécialisés et d'une psychologue scolaire.

Le secteur de Mme STEFANNI couvre 7 écoles, dont 3 élémentaires et 4 maternelles.

- La psychologue scolaire a un rôle d'évaluation du niveau intellectuel des enfants. Elle cerne les difficultés, et aide à l'orientation et à l'intégration dans l'école.
- Deux enseignants spécialisés en pédagogie, option E, aident les enfants à dépasser leurs difficultés d'apprentissage, et d'organisation, notamment en français et en mathématiques.
- Le poste d'enseignante spécialisée rééducatrice traitant les problèmes de comportement et d'adaptation à l'école (maître G) a été supprimé alors que son intervention s'avère tout à fait nécessaire. L'année dernière près de 50 enfants ont été suivis sur le secteur. Les fédérations de parents d'élèves déplorent cette situation, alors que de nombreuses démarches ont été entreprises l'an dernier pour le maintien de ce poste.

Les séances durent 45 minutes, en individuel ou en collectif.

Le RASED a également un rôle de transmission et d'accompagnement des familles vers des aides spécialisées externes à l'école.

Actuellement, le RASED antenne Réveil Matin (grâce à l'intervention de Mme Catherine BESSON – Maître E) intervient à l'école Léon Frapié et propose d'apporter son aide à 4 enfants à raison de 2 séances par semaine le mardi de 10H15 à 11H30 et le vendredi de 8H30 à 10H00. Il est demandé à

la Mairie de bien vouloir fournir un jeu de clés de l'école à cette enseignante afin qu'elle puisse rentrer et sortir de l'école aux heures prévues pour son intervention sans avoir à déranger le personnel de l'école.

Mesdames RENAULT et STEFANNI réaffirment le bien-fondé de ce dispositif. L'aide personnalisée effectuée pendant la pause méridienne et la prise en charge par le RASED sont des aides différentes. L'aide personnalisée est une aide pédagogique dispensée par les enseignants. Le RASED propose une aide, dispensée par des enseignants spécialisés, sur le temps scolaire.

Le conseil d'école réuni ce jour réaffirme son souhait de réouverture d'un poste de maître G sur cette école et le développement de cette structure nécessaire au bon fonctionnement de l'école.

4 - Le projet d'école

C'est un projet éducatif élaboré par le conseil des maîtres pour une période de 3 ans.

Le projet d'école pour 2008-2011 est un projet scientifique, composé de trois thèmes :

- Le monde des objets (année 2008/2009)
- Le monde de la matière et des matériaux (année 2009/2010)**
- Le monde du vivant (année 2010/2011)

Trois types d'objectifs :

Pédagogique

Acquisition d'une démarche scientifique

Acceptation de ses erreurs

Culturel

Appropriation de l'environnement en acquérant des références culturelles communes

Educatif

Développement d'une attitude d'observateur pour agir sur son environnement

Acquisition d'une attitude citoyenne

Développement de l'autonomie et de l'esprit d'initiative

Le projet sera mis en place à travers la manipulation des matières ce qui permettra aux enfants de découvrir leurs propriétés dans des situations fonctionnelles, en avançant par essais/erreurs, par le montage et démontage de ces objets notamment.

Calendrier concernant l'année 2009/2010 :

1^{er} trimestre : Solide

Tri et manipulation des différentes matières

Création de sculptures à partir de matières diverses

2^{ème} trimestre : Liquide

Observation des différents aspects de modification de l'eau (changement d'état : liquide, solide, vapeur...)

3^{ème} trimestre : Air et Lumière

Différentes expérimentations et observations des effets de l'air et de la lumière.

Défi scientifique (construction d'un objet volant)

5 – Possibilité de report du 14 mai 2010

L'Inspection Académique a demandé au Conseil d'Ecole de se prononcer sur la possibilité de reporter ou non le pont du 14 mai 2010 (vendredi non travaillé) et de rattraper les cours sur un mercredi au choix (les dates proposées étant les 07/04, 12/05 ou 26/05). Les fédérations des parents d'élèves apprécient le fait que le conseil d'Ecole ait été interrogé à l'avance contrairement à l'année dernière

mais s'étonnent tout de même du peu de considération apportée à l'organisation des parents sur la semaine. De nombreux parents travailleront effectivement le vendredi 14 mai et de nombreux enfants participent à des activités payantes le mercredi. Il serait bon de prendre en compte cette demande dès le début de l'année scolaire et d'en parler dès la rentrée aux parents afin que ceux-ci s'organisent (pourquoi ne pas prévoir de reprendre un jour plus tôt après les vacances de la Toussaint ou d'octroyer cette journée comme c'était le cas avant comme une journée offerte par M. le Maire ?).

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

- 1 vote pour le report
- 6 votes contre le report
- 3 abstentions

Mme RENAULT transmettra ces résultats à l'Inspection et nous tiendra informés de la suite des événements. Une décision sera prise pour l'ensemble des établissements de la commune.

6 – Le point sur les travaux

Il existe 2 catégories de travaux :

- les « petits » travaux de maintenance réalisés par les services techniques au fur et à mesure des demandes,
- les « gros » travaux qui nécessitent le vote d'un budget et donc le passage en commission (dernier point du compte rendu)

Un certain nombre de petits travaux, facilitant le bon fonctionnement quotidien de l'école, demandés par Mme RENAULT ont été réalisés. Cependant, **d'autres travaux restent encore en suspens.**

Le point sur les petits travaux :

Travaux réalisés	Travaux à l'étude ou en suspens
Pose du revêtement (lino) dans la salle de la bibliothèque	Réfection des protections autour des arbres dans la cour
Nouveau jeu de clés de l'école fournie à une nouvelle enseignante (moyenne et grande section)	Réfection des dalles en mousse autour des jeux à refaire
Changement des robinets d'eau chaude dans la salle d'eau	Serrure cassée à remplacer (porte extérieure de la bibliothèque)
Fourniture de porte-savons (2 manquants)	Lignes à faire sur les tableaux des classes de grande section
3 rampes de néons	Fuites à réparer (gouttière et lave-linge)
	Peinture coin cuisine – dînette de la classe des petits
	Un banc extérieur est toujours manquant, et le banc de la bibliothèque est à réparer.
	Evier bouché dans la salle d'eau.
	Nouveau jeu de clés à fournir à Mme BESSON qui intervient dans le cadre du RASED

7 – La vie de l'école (sorties, fêtes, conseils et évaluations)

12/11/09-11/12/09	Préparation des fêtes de fin d'année: matières en folie ! Les enfants vont décorer leur école. Deux fois par semaine (lundi et jeudi après-midi), lors du décloisonnement, différents ateliers seront proposés aux moyens et grands. Pendant cette période, les cours d'anglais cesseront pour reprendre au retour des vacances de Noël.
14/12/09	La journée sera festive avec la découverte de jouets (170 euros par classe) dans les classes, puis les enfants auront un spectacle « Gouttelettes au fil de l'eau » présenté par le Centre de création et de diffusion musicale, réglé par l'école pour un montant de 564 euros. Ce spectacle sera suivi

	d'un goûter.
	Sortie bibliothèque municipale pour toutes les classes. Les dates sont encore à déterminer.
30/01/10	Remise des évaluations – phase 1
13/03/10	Conseil d'école 2
12/03/10 après-midi	Visite du Musée de l'Air au Bourget. Le transport sera pris en charge par la Mairie.
02/04/10 matin	12/03 F. Bouziane, 02/04 V. Renault
06/04/10 matin	06/04 M. Ea, 09/04 V. King
09/04/10 après-midi	
16/03/10	Carnaval de l'école dans les locaux pour les enfants
24/05/10	Fête de l'Ecole au Stade Jean Guimier sous forme de spectacle – la date reste à confirmer en raison de la réservation de la salle
05/06/10	Conseil d'école 3
26/06/10	Remise des évaluations – phase 2

8 – Questions des Fédérations de parents d'élèves

a- La pause méridienne

L'encadrement et la surveillance des enfants durant la pause méridienne relève de la responsabilité de la mairie.

Madame RENAULT nous informe qu'un grand nombre d'enfants en moyenne 80 enfants, (croissant par rapport à l'année dernière) est concerné par celle-ci, ainsi que par la garderie du matin et du soir.

Avec l'allongement de la pause méridienne, une nouvelle organisation s'est mise en place depuis l'année dernière.

Une fois le repas pris, les moyens et les grands de l'école se rendent au Centre de loisirs Cousteau où des activités leur sont proposées, les plus petits restent sur place pour un temps calme avant la sieste. Mme RENAULT souhaiterait que les enfants bénéficiant d'une aide personnalisée restent également à l'école, ce qui permettrait aux enfants de manger sans précipitation.

Une ATSEM supplémentaire a été mise temporairement sur l'école ce qui permet un encadrant supplémentaire pour les déplacements vers Cousteau. En décembre, Mme BOYER, ATSEM partira à la retraite. Le nombre d'ATSEM sera à nouveau de 3 pour les 4 classes, comme dans les autres écoles de Houilles.

L'ensemble des intervenants demande à la Mairie de faire en sorte que le nombre d'ATSEM soit maintenu à 4 afin de permettre à l'ensemble du personnel de continuer à faire un travail de qualité dans des conditions si particulières liées à l'Ecole Léon Frapié, en effet, la seule concernée par ce souci de déplacement lors de la pause méridienne.

De nouveau, les fédérations de parents d'élèves demandent à la mairie de sécuriser les abords de l'école à l'aide de « plots » et de panneaux indiquant l'existence d'une école ainsi que l'intervention des forces de l'ordre sur l'heure du déjeuner afin de verbaliser les contrevenants empêchant le passage des enfants et perturbant la circulation du fait du mauvais stationnement constaté systématiquement dans le quartier de l'Ecole.

***Nous rappelons à tous les parents que pour la sécurité de nos enfants, il est interdit de stationner aux abords de l'école* (sur les trottoirs voire sur le passage piéton !).**

b- Regroupement des centres de loisirs

La lecture du compte rendu de la réunion d'information de la mairie, organisée à la veille des vacances concernant l'accueil des enfants de l'école Léon Frapié pendant les vacances, est effectuée par l'un des parents d'élèves élu au Conseil d'Ecole (compte rendu joint en annexe). Les fédérations de parents d'élèves regrettent l'organisation de la communication de la mairie sur le regroupement des centres à compter du 26 octobre. En effet des parents n'ont pas reçus le courrier d'information et la plupart n'a pas été informé de l'organisation d'une réunion d'information la veille des vacances.

Ce regroupement sur le centre Schœlcher concerne à la fois les vacances scolaires (sauf vacances de Noël et grandes vacances, accueil au Centre Piaget) et tous les mercredis à partir de janvier 2010 (une confirmation devrait être faite auprès des parents par la mairie).

Outre le fait qu'aucun moyen de transport (navette) ne soit proposé, l'accueil des enfants – peu nombreux le mercredi sur l'école Léon Frapié – permettait aux enfants un temps calme et de proximité

qui leur est retiré aujourd’hui sans autre forme de communication. Les parents d’élèves s’en inquiètent et expriment leur fort mécontentement. De plus, les parents ayant des frères ou sœurs aînés devront déposés les grands à Cousteau et les plus petits à Schœlcher, ce qui rallongera le temps de transport. Une pétition va être signée à l’initiative d’un parent d’élève. Le compte rendu joint est, par ailleurs, adressé aux signataires de la note d’information, Mme HAMON et M. REVERT ainsi qu’à Monsieur le Maire.

c- L’agrandissement de l’école

Rappel pour les nouveaux parents :

Depuis 2000, Mme RENAULT, le corps enseignant et les représentants des fédérations de parents d’élèves demandent l’extension de l’école pour bénéficier d’un réfectoire indépendant, d’un dortoir et d’une salle d’eau.

A ce jour, le réfectoire sert à la fois de salle de repas, de salle de sport et de garderie...

L’école Léon Frapié est la seule école de la ville de Houilles à ne pas avoir 2 salles distinctes.

De plus, le dortoir actuel ne peut accueillir que 28 enfants sur les 39 en âge de dormir. Un accroissement du nombre d’enfants qui restent à la sieste cette année rend la situation encore plus problématique que l’an dernier.

L’étude de faisabilité concernant l’extension de l’école est en cours. Une réunion avec M. Le Maire a eu lieu en octobre dernier et a notifié le fait que cet agrandissement ne pourrait avoir lieu – au mieux – qu’à compter de l’année 2011 !!

Les fédérations de parents d’élèves rappellent à la Mairie que lors d’un précédent conseil d’école (21 mars 2008) il avait été demandé que le logement de fonction ne soit pas réattribué à la fin du bail afin de récupérer ces locaux pour l’école, ce qui aurait permis de meilleures conditions d’accueil et de travail au sein de l’Ecole Léon Frapié en attendant l’agrandissement. Ce logement a été réaffecté. Les fédérations de parents et l’équipe enseignante sont très surprises et déçues d’une telle décision sans autre forme d’information préalable.

Les fédérations de parents déplorent que ce projet soit – depuis si longtemps à l’ordre du jour – sans arrêt reporté. Cependant, le projet de faisabilité est à l’étude. La réunion avec M. Le Maire a confirmé l’engagement de la Mairie quant à l’agrandissement de l’Ecole Léon Frapié qui garantirait à nos enfants une meilleure qualité de vie dans l’école.

Ce compte rendu a été écrit par les fédérations de parents d’élèves.

Vous nous avez élus. Nous sommes vos représentants. Nous sommes à votre écoute.

Si vous avez des remarques ou des questions à nous faire part, contactez-nous. Nos coordonnées sont affichées sur le panneau à l’entrée de l’école.